

CONSEIL COMMUNAL 24 AOÛT 2026

LES 3 NOUVELLES POSITIVES

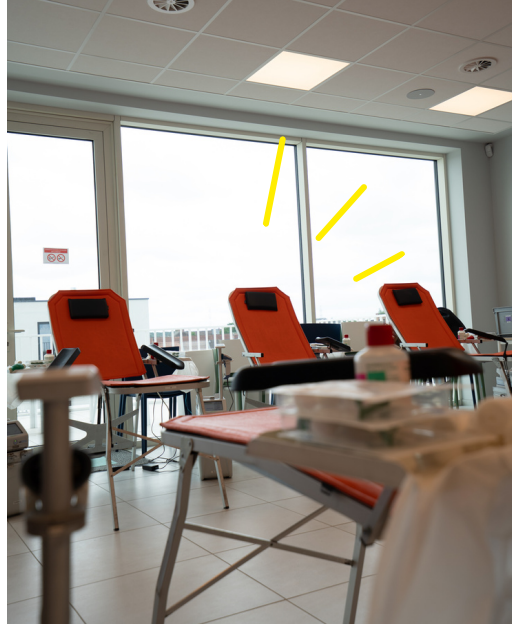
SANTÉ & SOLIDARITÉ
CADRE DE VIE
TOURISME



VILLE DE
FLEURUS

FLEURUS S'ASSOCIE AVEC L'ASBL TRANSFUSION DU SANG DE CHARLEROI POUR INTENSIFIER LE DON DE SANG SUR LE TERRITOIRE

Réuni ce lundi 24 août 2026, le Conseil communal de Fleurus a approuvé la convention de partenariat avec l'ASBL Transfusion du sang de Charleroi pour les années 2026-2027. Forte du succès d'une première collecte test en juin dernier, la Ville mettra à disposition les locaux de la Cité Administrative pour accueillir cinq nouvelles collectes rimant avec proximité et commodité pour les citoyens.



DES CHIFFRES TRÈS ENCOURAGEANTS LORS DE L'ÉDITION TEST DU 9 JUIN

Organisée au réfectoire de la Cité Administrative, la première collecte du 9 juin dernier a largement dépassé les attentes initiales.

Cet essai concluant a confirmé l'intérêt de la population locale :

- **48 donneurs accueillis** (pour 45 attendus) ;
- **14 nouveaux donneurs** mobilisés pour leur tout premier don ;
- **42 poches de sang prélevées** au profit des réserves régionales.

DES COLLECTES ORGANISÉES À LA CITÉ ADMINISTRATIVE

Forts de ces résultats et du cadre offert par l'Administration communale - pleinement conforme aux normes sanitaires et idéalement équipé pour les équipes médicales -, le Collège communal et l'ASBL pérennisent la démarche.

Cinq nouvelles dates ont ainsi été fixées :

- Samedi **5 décembre** 2026
- Samedi **20 mars** 2027
- Samedi **19 juin** 2027
- Samedi **18 septembre** 2027
- Samedi **18 décembre** 2027

Les collectes se tiendront **de 11h00 à 15h00**.

Le choix d'organiser ces sessions le samedi, en parallèle des heures d'ouverture du Service Population, permettra de créer une véritable synergie : les citoyens effectuant leurs démarches administratives pourront ainsi associer leur venue à un acte utile à la communauté et qui peut faire toute la différence.

UNE VISION À LONG TERME

À Fleurus, le taux de nouveaux donneurs de sang au sein de la population adulte éligible (18-65 ans) s'élève à **2,18 pour 1 000 habitants**, contre une moyenne wallonne de 5,95 pour 1 000 habitants (données ISADF).

En savoir plus :
<https://www.rheseau.be/>

Un chiffre qui révèle un vaste potentiel de mobilisation sur le territoire fleurusien.

Cette initiative s'inscrit donc directement dans le **nouveau Plan communal "Fleurus Vitalité"** qui poursuit notamment l'objectif de promouvoir une santé physique durable à travers des actions régulières de prévention et de sensibilisation sur le terrain.

En savoir plus :
<https://www.rheseau.be/>



COLLECTE DE SANG

LE CONSEIL COMMUNAL DE FLEURUS MODERNISE SES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE POLICE ET D'ENVIRONNEMENT

Réuni ce lundi 24 août 2026, le Conseil communal de Fleurus a approuvé la refonte du Règlement Général de Police (RGP) ainsi que l'adoption du nouveau Règlement communal relatif à la délinquance environnementale. Ces décisions visent à aligner les règles locales sur les évolutions législatives récentes tout en renforçant l'efficacité des sanctions administratives communales (SAC) en matière de sécurité, de propreté et de tranquillité publique.

La précédente version du Règlement Général de Police nécessitait une mise à jour globale afin de s'adapter aux changements de la législation fédérale. Le nouveau RGP entrera officiellement en vigueur le cinquième jour suivant sa publication administrative.



Cette modernisation intègre notamment :

- **Les nouvelles règles du Code de la route** : prise en compte des nouveaux engins de déplacement (trottinettes électriques, etc.), intégration des dernières signalisations routières (rue cyclable F111) et simplification des modalités de constatation des infractions de stationnement.
- **L'alignement sur le nouveau Code pénal** : en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal au 1er septembre 2026, certaines infractions - comme les dégradations de clôtures ou le déplacement de bornes - ont été intégrées au règlement communal sous forme de sanctions administratives afin de garantir leur poursuite sur le plan local.
- **Un protocole actualisé avec la Justice** : les modalités de collaboration avec le Procureur du Roi de Charleroi ont été révisées pour fixer clairement la répartition des poursuites concernant les infractions mixtes commises par des majeurs.

Enfin, le document a bénéficié d'une nouvelle mise en page pour en faciliter la consultation par les citoyens.

DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE : SÉCURITÉ JURIDIQUE ET TOLÉRANCE ZÉRO POUR L'ABANDON DE DÉCHETS

Le Conseil communal a également validé le nouveau Règlement relatif à la délinquance environnementale. L'adoption de ce texte corrigé sur le plan administratif garantit la parfaite sécurité juridique des constats d'infractions et des sanctions prononcées par le fonctionnaire sanctionnateur.

L'objectif de la Ville reste inchangé : **préserver le cadre de vie des Fleurusien(ne)s** en réprimant fermement les dépôts sauvages, l'incinération illégale et les incivilités environnementales.

FLEURUS ET LE PAYS DE CHARLEROI CONFIRMENT UN PARTENARIAT RENFORCÉ JUSQU'EN 2028



Lors de sa séance du 24 août 2026, le Conseil communal de Fleurus a approuvé la convention de partenariat liant Visit Fleurus et la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi. Conclue pour une durée de trois ans (janvier 2026 - décembre 2028), cette convention formalise des années de collaboration fructueuse et fixe un cadre de travail encore plus ambitieux pour doper l'attractivité locale et faire rayonner le patrimoine fleurusien à l'échelle régionale.

UNE RÉPARTITION CLAIRE DES RÔLES DE CHACUN

S'inscrivant dans le cadre du Code wallon du Tourisme, cet accord vise à décliner complètement la **stratégie touristique régionale** sur le terrain.

Il établit une répartition claire des rôles : la Maison du Tourisme assure la promotion globale et la coordination du ressort territorial, tandis que Visit Fleurus se concentre sur l'accueil, l'information des visiteurs et la valorisation des pépites locales.

Pour garantir l'efficacité de cette synergie, le partenariat introduit plusieurs outils opérationnels majeurs :

- **Un Comité de Coordination Territoriale** : un organe de concertation régulière piloté par la Maison du Tourisme pour mettre en réseau les ressources et partager les bonnes pratiques ;
- **Un Plan d'actions triennal révisable** : réévalué chaque année lors de réunions bilatérales, ce plan permettra d'adapter la programmation locale aux besoins évolutifs du territoire (campagnes, événements, circuits) ;
- **Un encodage régional partagé** : les actions de Fleurus seront intégrées dans la plateforme numérique de VISITWallonia afin d'offrir une visibilité optimale aux initiatives communales.

ALIGNEMENT SUR L'UNIVERS DE MARQUE VISITWALLONIA ET COMMUNICATION CONJOINTE

Le volet communication s'inscrit pleinement dans la dynamique régionale. Visit Fleurus et la Maison du Tourisme s'engagent à harmoniser leurs supports et leurs actions.

Concrètement, la collaboration prévoit le développement de contenus partagés (storytelling, vidéos promotionnelles, etc.), l'impression et la diffusion de supports physiques communs (cartes, guides, affiches, etc.), ainsi que la présence transversale de la marque VISITWallonia et des liens croisés sur les plateformes numériques.

DES VALEURS DE CONFIANCE ET DE TRANSPARENCE AU SERVICE DES CITOYENS

Cet accord garantit une **gouvernance transparente et responsable**. Il permettra au **Conseil communal et aux citoyens d'avoir une vision claire des projets touristiques menés conjointement tout au long de l'année pour valoriser l'histoire, le folklore et les espaces naturels de la commune.**



VILLE DE FLEURUS

INFOS & CONTACT

DÉPARTEMENT COMMUNICATION

071/820.224-242

COMMUNICATION@FLEURUS.BE